



## **Révision du plan de secteur de Tournai-Leuze-Péruwelz pour l'inscription d'une zone industrielle à Pecq-Hérinnes**

**Avis d'Inter-Environnement Wallonie.  
(janvier 2004)**

Notre fédération est, faut-il le dire, très favorable au transfert modal vers la voie d'eau et se réjouit que nombre de zones du 'plan prioritaire' visent le développement de ce mode de transport. Par ailleurs le souci du PACO de développer une zone à l'aval de Tournai se comprend au vu, notamment, les restrictions liées à l'alternat lié au Pont des Trous.

Toutefois le projet de Pecq-Hérinnes nous pose un certain nombre de questions.

1. Le projet prévoit d'étendre la zone vers le sud jusqu'à joindre la zone d'habitat de Pecq. Cette option nous semble peu pertinente. En premier lieu en effet, elle a pour effet d'enclaver une petite languette de la zone d'habitat entre la zone à créer d'une part, et la zone de la tannerie d'autre part. En second lieu, les habitations du nord de Pecq seront privées de tout dégagement vers l'Escaut et vers Hérinnes, et seront bien trop proches d'activité qui sont buyantes par nature. Nous recommandons donc, si le projet devait voir le jour, que la limite sud de la zone à créer soit déplacée vers le nord, jusqu'à hauteur du bord nord de la zone de la tannerie.

2. Plus largement, un certain nombre de questions subsistent, quant à l'opportunité de développer cette zone.

- L'intérêt biologique du lieu est certain, et l'étude d'incidence le relève à plusieurs reprises. Au-delà de la problématique du Trou de Pecq, qui mérite une investigation complémentaire, cet intérêt est lié aux relations des terrains du projet avec les zones d'intérêt biologique avoisinantes, certaines étant proposées comme sites dans le cadre du réseau Natura 2000.
- Le site est bimodal eau-route. L'accès se fera par la RN50. Il est exclu que le charroi supplémentaire lié au développement de la zone passe par le village de Pecq dont la traversée est déjà dangereuse actuellement (RNT p.32, point D.4.5); l'accès à l'ensemble du site devra se faire au travers de la zone économique existante. Même dans ce cas, la question se pose, de l'aptitude de la chaussée de Courtrai (chaussée à deux bandes de circulation localement bordée d'habitations) à porter le trafic induit par le développement de l'activité portuaire; en effet, tout tonnage mis sur la voie d'eau proviendra de la route, et vice-versa. La réponse à la question dépend donc du tonnage traité dans la zone et celui-ci n'est pas évalué. Or ce tonnage peut être très fluctuant, selon le type d'activités admises sur le site.
- Sans trimodalité (pas d'accès au rail), et doté d'une liaison routière par une nationale, nous doutons que puisse se développer en ce lieu une zone drainant un large hinterland. L'alternative (la zone dite de Kain, V10 dns l'étude) apparaît à cet égard plus intéressante mais il est clair qu'elle ne pourra se développer qu'après résolution du problème d'accessibilité routière qui l'handicape actuellement.

3. Nous sommes donc d'avis que, préalablement à toute décision concernant ce site:

- une investigation biologique complémentaire des lieux soit réalisée
- le PACO fournisse une vision stratégique du développement de la zone aval de Tournai (la zone en projet constitue-t-elle son site majeur de desserte de l'hinterland concerné?), qu'il fasse part de ses intentions concernant l'équipement de celui-ci (il semble que seuls des ducs-d'Albe soient installés, du moins dans un premier temps) et sur le type d'activité qu'il prévoit en conséquence d'y développer; et enfin qu'il fournisse, en conséquence de son analyse, les chiffres de tonnage attendus sur le site, ce qui suppose qu'il caractérise mieux les entreprises qu'il est prêt à y admettre.
- la Ville de Tournai fasse part des ses intentions concernant d'une part le site décrit en alternative, et d'autre part la réalisation d'un pont sur l'Escaut puisque celui-ci pourrait avoir une autre fonction que la seule desserte de la ZADI.

**En l'absence de ces renseignements complémentaires, Inter-Environnement ne peut que remettre un avis défavorable sur le projet d'extension de la zone industrielle de Pecq-Hérinnes.**